



































































































## 2.7 PRINCIPAUX POINTS A CONTROLER ET METHODES D'EVALUATION

Principaux points à contrôler		Valeurs cibles	Méthode d'évaluation
CONDITIONS LIEES AU CYCLE DE PRODUCTION	Effectif autorisé par exploitation	Effectif maximal par bâtiment : 4 400. Effectif maximal par exploitation : 17 600. Densité maximale en bâtiment : 11 sujets/m <sup>2</sup> jusqu'à l'abattage n'excédant pas 25 kg/m <sup>2</sup> à l'âge minimal d'abattage de 81 jours.  Dans le cas d'élevages en bâtiments mobiles restant ouverts la nuit et n'excédant pas 150 m <sup>2</sup> de plancher, la densité d'occupation peut être portée à 20 sujets au m <sup>2</sup> (pourcentage de pertes compris, c'est à dire à la mise en élevage), n'excédant pas 40 kg de poids vif à l'âge minimal d'abattage de 81 jours.	Examen documentaire
	Accès au parcours	Surface minimale du parcours en plein air : 2 m <sup>2</sup> par sujet. Age maximal d'accès au parcours : 6 semaines.	Examen documentaire et visuel
	Pourcentage minimum de céréales en engraissement	Au stade de l'engraissement, le pourcentage moyen pondéré de céréales et sous-produits de céréales doit être égal ou supérieur à 75 % et chaque formule d'aliment contient au minimum 75 % de céréales et issues.	Examen documentaire
	Durée d'élevage	Age minimale d'abattage : 81 jours.	Examen documentaire